PRÉFET
DE L'AUDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et Panique dans les Etablissements Recevant du Public dans l'arrondissement de Narbonne

Procès-verbal d'avis	
Code :	10048
Etablissement :	HOTEL STE LUCIE-PORT LA NOUVELLE
Classement :	Type : O de 5ème catégorie
Effectif autorisé :	Public : 30 - Personnel : 1 - Total : 31
Adresse :	LIEU DIT ILE STE LUCIE 11210 PORT-LA-NOUVELLE
Commune :	PORT-LA-NOUVELLE
Dossier :	Visite de commission Contrôle suite à l'avis défavorable du 08 décembre 2022
Date avis :	9 février 2023

I - REGLEMENTATION APPLICABLE

- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

- Arrêté du 25 octobre 2011 modifié portant approbation des dispositions particulières du type O (Hôtels et autres établissements d'hébergement).

- Arrêté du 22 Juin 1990 modifié portant approbation des dispositions particulières aux établissements de 5ème catégorie.

II - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

Création d'un hôtel de 30 couchages répartis sur 5 volumes au R+1.
Au RDC, seront aménagés des salles annexes destinés à accueillir les groupes hébergés sur place et les sanitaires(douches et WC).

III - AMÉNAGEMENTS/MODIFICATIONS CONSTATÉES

IV - PRESCRIPTIONS ANCIENNES NON RÉALISÉES ET REPORTÉES

V - PRESCRIPTIONS NOUVELLES

Néant

VI - PRESCRIPTIONS PERMANENTES